### N° 351

# SÉNAT

#### SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 juin 1984.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

autorisant la ratification d'un Protocole à l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (ensemble neuf Annexes).

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

### M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros:

Assemblée nationale (7e législ.): 2012, 2117 et in-8e 584.

### Article unique.

Est autorisée la ratification du Protocole à l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (ensemble neuf annexes), fait à New York le 1<sup>er</sup> mars 1977 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 mai 1984.

Le Président,

Signé: Louis MERMAZ.

<sup>(1)</sup> Voir les textes annexés au document A.N. nº 2012 (7º législature).